

Allier politique alimentaire de qualité et soutien à l'agriculture biologique dans vos démarches territoriales

Edition 2020



Focus

sur des territoires engagés en Occitanie



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

La loi « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » promulguée le 1^{er} novembre 2018 fixe un objectif de 20 % minimum, en valeur, de produits bio ou en conversion dans la restauration collective d'ici 2022. L'atteinte de ces objectifs passe par la mobilisation de tous les acteurs concernés dans les territoires de la région. Elle nécessite d'évaluer l'offre disponible sur le territoire en AB et de projeter les effets d'un changement de production agricole et d'alimentation permettant de répondre aux besoins de la restauration collective.

Il existe des dispositifs pour appuyer ces démarches. Par exemple, la structuration de filières biologiques territorialisées peut consolider l'offre locale et développer des débouchés. Par ailleurs, les projets alimentaires territoriaux (PAT), qui s'inscrivent dans une démarche globale via le prisme alimentaire, apparaissent comme un des dispositifs pertinents pour répondre à cet objectif

L'article 24 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM, fixe des objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables dans la composition des repas servis en restauration collective, à atteindre au plus tard au 1er jan-

vier 2022. Ces objectifs sont fixés à 50 % du total des approvisionnements, dont au moins 20 % de produits biologiques ou en conversion. Ils s'appliquent aux établissements gérés par des personnes morales de droit public ou privé, dès lors qu'ils sont en charge d'une mission de service public. Le décret d'application de cette disposition, n° 2019-351, est paru le 24 avril 2019.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, les PAT donnent un cadre stratégique et opérationnel à ces actions partenariales pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger ».

L'agriculture biologique garantit un niveau de qualité ainsi qu'un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité. Engager son territoire dans la bio peut permettre de répondre à de nombreux enjeux territoriaux : protection des aires d'alimentation de captage, amélioration de la qualité de l'eau, de la vie des sols, préservation de la santé des producteurs comme des consommateurs, meilleure rémunération des agriculteurs et création d'emploi. L'introduction de produits bio dans la restauration collective permet en outre de lutter contre les inégalités alimentaires et de sensibiliser à des modes d'alimentation durables.

L'objet de cette publication est d'accompagner les collectivités territoriales dans cette dynamique :

- en montrant la diversité des actions possibles à travers les témoignages de territoires déjà engagés ;
- en proposant une grille d'autodiagnostic qui permette de faire le point : Où en est mon territoire ? Comment aller plus loin et quels sont les leviers d'action possibles ?
- en présentant les dispositifs de labellisation ou d'accompagnement existants.

Témoignages de territoires engagés



La Communauté de communes du Val de Drôme en BioVallée UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Communauté de communes du Val de Drôme fait partie du territoire de la BioVallée, une marque déposée en 2002. Ce nom rassemble trois intercommunalités, déjà organisées depuis 1987 pour répondre à des problématiques de gestion de l'eau. Le projet BioVallée 2040 vise à faire de ce territoire un éco-territoire de référence dans le développement durable. En matière d'agriculture, les objectifs affichés sont ambitieux : 50% de SAU en agriculture biologique, diminution de 50% des intrants chimiques, 80% de produits bio et locaux en restauration collective. Fort d'une volonté politique affirmée, ce territoire promeut une approche globale de l'alimentation à tous les maillons de la chaîne : production, transformation, commercialisation, mais aussi recherche. Des actions sont menées, tant sur l'installation des agriculteurs, que l'accompagnement à la conversion, la valorisation des produits, la restauration collective, l'accès à une alimentation durable pour les publics défavorisés, ou encore la sensibilisation des jeunes. Considérée comme marginale lors de ses débuts, l'agriculture biologique est aujourd'hui largement reconnue sur ce territoire, qui compte 30% d'agriculteurs en bio. Référence sur l'agriculture biologique, la Communauté de communes du Val de Drôme s'intéresse aux initiatives locales menées sur d'autres territoires et fait partie de réseaux de mutualisation et d'échanges entre territoires.

► **Hugues Vernier, responsable agriculture alimentation à la communauté de communes du Val de Drome en BIOVALLEE**
hvernier@val-de-drome.com





La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une multitude de leviers sont actionnés par la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or pour développer l'agriculture biologique sur son territoire afin de protéger les ressources en eau. L'agriculture est pensée dans son ensemble, de la production aux débouchés. La mise en place d'une exonération de la taxe fiscale sur le foncier non-bâti intercommunal et parfois communal favorise les conversions. Un diagnostic gratuit à la conversion et le conseil individualisé gratuit également sont proposés aux agriculteurs qui souhaitent passer en bio. La restauration collective soutient la production en privilégiant les produits biologiques locaux et par l'achat de produits en conversion au prix des produits certifiés. La lutte contre le gaspillage dans la restauration scolaire permet d'augmenter l'approvisionnement en bio sans augmentation des coûts. Enfin, l'opération Compost à la ferme permet de mettre à disposition gratuite du broyat végétal, compostable, utilisable en agriculture biologique.

► Benjamin Pallard, Responsable du service environnement aquatique, Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
benjamin.pallard@paysdelor.fr



Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

AUGMENTER L'OFFRE DE PRODUITS BIO LOCAUX

Dans la lignée des actions de ses communes, la Communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet porte des actions fortes pour développer l'agriculture biologique sur son territoire et offrir à l'ensemble de sa population des produits bio accessibles. Grâce au dispositif "l'Essor maraîcher", elle favorise l'installation de maraîchers bio sur son territoire. Elle accueille au sein de couveuses de futurs agriculteurs qui peuvent tester en grandeur nature leur projet professionnel. Depuis 2012 une vingtaine de maraîchers a profité de cet outil. Au sein de ce territoire, certaines communes comme Parisot, labellisée « Territoire Bio Engagé », portent des politiques visant à reconnecter alimentation et agriculture. La Ville de Parisot développe tout particulièrement l'approvisionnement bio local dans les cantines, facilité par un accord avec une plateforme d'approvisionnement («Produit sur mon 31») pour organiser les aspects logistiques. Elle a également mis à disposition un local pour une épicerie dans le centre-ville, afin d'améliorer l'accès des habitants à des produits bio de qualité.

► Pascal Neel, Maire de Parisot et Elu communautaire, Communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet - neelpascal@orange.fr



Parc National des Cévennes

S'ENGAGER DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PAR UNE DÉMARCHÉ PARTAGÉE

Dans ce territoire à forte dimension agricole, le développement de l'agriculture biologique est vu comme un levier supplémentaire pour les agriculteurs et une possibilité de recréer du lien. Dès 2013, le Parc National des Cévennes a ainsi engagé des actions de sensibilisation, démonstration et échanges d'expériences en organisant des journées dédiées. Ces événements mêlent agriculteurs, acteurs des filières, organismes de développement (CIVAM et ADEAR), chercheurs, élus locaux et habitants dans le but de faire de l'agriculture biologique un projet de territoire partagé.

► Christophe Fourcade, Chargé de mission agriculture biologique, Parc national des Cévennes - info@cevennes-parcnational.fr



Commune de Nogaro

FAIRE DES ENFANTS D'AUJOURD'HUI LES CONSOM'ACTEURS DE DEMAIN

La commune de Nogaro, sous l'impulsion des élus et du chef de cuisine engagé dans l'alimentation durable, offre une alimentation bio (65% en valeur d'achat) et locale (20%) aux enfants de son territoire. Elle travaille en partenariat avec des plateformes de producteurs et des agriculteurs bio locaux. Elle mène des actions pédagogiques autour de l'alimentation durable et de la lutte anti-gaspillage (pesée des déchets) afin de sensibiliser les enfants et d'en faire les consommateurs de demain. Elle est labellisée au niveau 3 du label Ecocert « En cuisine ». À l'échelle du PTER Pays d'Armagnac, lauréat des contrats de transition écologique (CTE) et porteur d'un PAT, des formations sont menées en partenariat avec le CNFPT pour accompagner les autres communes dans cette dynamique. Rapprocher les producteurs et les consommateurs est important pour ce territoire, très agricole mais dont la production est vouée à l'exportation. Un diagnostic à l'échelle du Pays est en cours de réalisation pour répondre à cet enjeu.

► Hugo Dereymez, Chef de cuisine en alimentation durable, Commune de Nogaro - alimentationdurable.nogaro@gmail.com



Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

CONNECTER LES CONSOMMATEURS ET LES PRODUCTEURS AB DU TERRITOIRE

18% des exploitations et 15% de la SAU de ce territoire fertile sont en agriculture biologique et proposent des produits variés. Toutefois, ces productions sont orientées vers des marchés de circuits longs ou à l'export. Pour permettre à tous les habitants du territoire d'accéder à une alimentation de qualité, locale et bio de préférence, une politique agricole et alimentaire a

été définie pour relocaliser une partie de la production vers des marchés de proximité. Des actions très diversifiées ont été menées : un diagnostic de l'offre et la demande orienté vers la bio, des visites d'exploitations agricoles, la création d'un guide des producteurs et des commerçants vendant des produits locaux, un soutien aux marchés paysans, la sensibilisation des enfants et de leurs parents à une alimentation de qualité par le biais des relais assistantes maternelles et leurs partenaires,...

► **Valérie Normand, Responsable du service Développement économique, Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence**
communication@laterredargence.fr



Parc Naturel Régional Grands Causses

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME VOLET ENVIRONNEMENTAL DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le PNR Grands Causses est porteur du PAT Grands Causses Lévézou labellisé depuis 2019. En plus d'objectifs de lutte contre la déprise agricole et de re-territorialisation de l'alimentation, ce projet alimentaire territorial incite dans son volet environnemental à une production et à une consommation bio. Les actions sont portées par l'APABA (Association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron), la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, les Locos Motivés et le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses. Elles visent notamment à encourager l'approvisionnement de la restauration collective par la structuration des filières (production, transports et logistique) à valoriser les pratiques agricoles vertueuses et les productions emblématiques du territoire et à sensibiliser et former les professionnels et les habitants du territoire.

► **Sébastien Pujol, Directeur général adjoint au développement territorial, Parc naturel régional des Grands Causses**
info@parc-grand-causses.fr

Agir pour l'agriculture biologique et la territorialisation

Les politiques publiques tournées vers l'agriculture biologique et celles tournée vers la territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation sont parfois menées en parallèle, sans se soucier l'une de l'autre. Le soutien à la conversion des agriculteurs et à la structuration des filières bio peut déboucher sur des circuits longs et des productions tournées vers l'exportation. De même, les projets alimentaires territoriaux peuvent accorder une place secondaire à l'agriculture biologique, notamment parce qu'ils accordent une valeur première au local. Les nombreuses actions recensées dans ce guide montrent qu'il est possible et fructueux d'agir en même temps pour l'agriculture biologique et la territorialisation. Ancrer la bio dans les territoires permet de demeurer fidèle à son projet originel : même s'il est normal qu'un fort niveau de conversion à l'agriculture biologique s'accompagne de la construction de filières longues, relocaliser les circuits permet de diversifier les débouchés des agriculteurs et d'entretenir une diversité productive dans les territoires. Penser la cohérence entre les actions publiques initiées pour des raisons très différentes (protection des ressources en eau, alimentation des plus jeunes...) est aussi un moyen de favoriser un développement conjoint et harmonieux de l'offre et de la demande. En somme, agir pour des territoires bio, c'est offrir une garantie supplémentaire de préservation de l'environnement, de développement économique et de qualité de l'alimentation.

► **Ronan Le Velly, Professeur de sociologie / Institut Agro, Montpellier SupAgro & UMR Innovation**



Et vous, où en êtes-vous dans le développement de l'agriculture biologique ?

Voici quelques questions qui peuvent vous aider à réaliser un premier diagnostic.

La bio sur mon territoire

- Avez-vous mis en place un projet alimentaire territorial (PAT) sur votre territoire ? Si oui, ses actions sont-elles orientées vers l'agriculture biologique ?

Un PAT permet de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions autour de l'alimentation, répondant à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

- Avez-vous réalisé un diagnostic du potentiel de l'agriculture biologique sur votre territoire ?

Connaitre la SAU bio et l'offre de production biologique, la structuration de la filière (transformateurs, distributeurs, etc.), la demande de consommation, les relais présents sur le territoire, permet d'identifier les leviers d'actions possibles.

- Y-a-t-il une volonté de labellisation des actions du territoire ? Une politique de communication autour de la bio ? Des délibérations votées en faveur de la bio ? Un ou des élus référent(s) ?
- La démarche rassemble-t-elle les différents acteurs du territoire et les citoyens susceptibles de participer à la construction et à l'avancement du projet ?

Relocaliser les circuits de l'agriculture biologique

- Avez-vous évalué la part de bio produit sur votre territoire qui y est consommée ?

Assurer des débouchés locaux aux agriculteurs bio permet de pérenniser leur activité, de favoriser l'accès à une



alimentation de qualité aux habitants et de créer du lien entre producteurs et consommateurs. Cette question peut être traitée dans le diagnostic de territoire.

- Avez-vous évalué la part d'approvisionnement certifiée dans votre restauration collective ? Quel pourcentage de celle-ci est local ?

La restauration collective est un levier d'action fort pour créer des débouchés pour les agriculteurs et favorise l'égalité d'accès à l'alimentation bio.

- Avez-vous mis en place des formations sur la thématique de l'agriculture biologique ?

Formation des personnels de la restauration collective, des commerçants, ...

- Avez-vous contribué au développement de filières dédiées aux produits bio ?

Organisation d'un marché bio, mise à disposition d'un local pour une AMAP ou un magasin de producteurs, soutien à la création d'une plateforme de vente collective ou de livraison pour les producteurs, mise en place d'un outil de transformation type légumerie, ...

Développer la production bio

- Avez-vous une politique foncière en faveur de l'agriculture biologique ? Vos documents d'urbanisme (SCoT, PLU, ZAP, PAEN) intègrent-ils l'agriculture bio ? Avez-vous recensé les terres disponibles, potentiellement disponibles et/ou à convertir (ex. : zones de captage à dépolluer) ? Effectuez-vous des acquisitions foncières ou des conventionnements avec la SAFER ou l'EPF ?

- Menez-vous des actions d'aide à l'installation et à la conversion ?

Couveuses, espaces-test agricoles, accompagnement technique, diagnostics technico-économiques avant conversion, organisation de formations, ...

- Mettez-vous en place des dispositifs financiers d'aides spécifiques à votre territoire ?

Exonération de la taxe sur le foncier non bâti, Obligations Réelles Environnementales, ...

- Mettez-vous en place des actions créant du lien et favorisant le partage entre agriculteurs bio et conventionnels ?

Réunions d'échanges, visites d'exploitations, démonstrations, formations communes, ...

Orienter vers des modes de consommation et d'alimentation durables

- Avez-vous initié des actions pédagogiques au sein des écoles concernant l'agriculture biologique et ses bénéfices ?

Visites de fermes bio, intervention de nutritionnistes, mise en valeur des agriculteurs bio locaux, animation de repas autour de la bio, mise en place d'un jardin sans phyto, ...

- Avez-vous déployé une stratégie de sensibilisation des citoyens autour de l'agriculture biologique ?

Promotion de magasins de producteurs, marchés, AMAP avec affiches ou flyers, mobilisation du dispositif «Défi famille à alimentation positive», ateliers de jardinage biologique, ...

- Avez-vous participé à la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer l'accessibilité financière des produits bio ?

Mise à disposition d'un local pour une épicerie solidaire ou pour un supermarché coopératif commercialisant des produits bio, mise en place de jardins partagés en agriculture biologique, ...





Des dispositifs existent pour valoriser et accompagner les territoires

Vous souhaitez mettre en valeur vos actions en faveur de l'agriculture biologique ?



**Label
Territoire Bio
Engagé**

Plus de 15 % de votre SAU est conduite en bio et/ou plus de 20 % de l'approvisionnement de votre restauration collective est bio, ce label vous permet de mettre en valeur cet engagement pour le bio sur votre territoire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet d'Interbio Occitanie.

www.interbio-occitanie.com/label-territoire-bio-engage



**Label Ecocert
en cuisine**

Vous avez au moins 10 % de l'approvisionnement de votre restauration collective en bio, au moins une composante par mois est bio et locale et vous engagez des actions de sensibilisation à l'écologie et au gaspillage alimentaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet d'Ecocert

www.ecocert.fr/restauration-collective

**Vous souhaitez bénéficier des expériences et conseils d'autres territoires,
partager votre propre projet et renforcer vos actions ?**



**Réseau
Territoires Bio**

Vous souhaitez mettre en place des actions opérationnelles pour développer l'agriculture biologique sur votre territoire. Vous souhaitez échanger sur les différents leviers qu'une collectivité territoriale peut activer pour répondre à ces enjeux d'envergure avec d'autres territoires. Vous voulez bénéficier d'un accompagnement technique et de nombreux outils en accès libre.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet Territoires Bio

www.territoiresbio.fr



**Club
des Territoires
Un Plus Bio**

Vous souhaitez adhérer à un club afin de partager avec d'autres collectivités pour échanger et travailler sur l'introduction de produits bio et locaux dans votre restauration collective. Vous souhaitez suivre votre évolution et celle de la France grâce à l'Observatoire national de la restauration collective bio et durable.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet Club des Territoires Un Plus Bio

www.unplusbio.org/le-club-des-territoires-un-plus-bio-est-ne-premier-du-genre-en-france

Pour en savoir plus

Informations sur les projets alimentaires territoriaux et le plan Ambition bio 2022, disponibles sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

<https://agriculture.gouv.fr>

Des outils pour développer une restauration collective de qualité disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Developper-l-approvisionnement>

De nombreux outils, dont un guide destiné aux élus et agents pour développer l'agriculture biologique sur son territoire sur le site Territoires Bio, développé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

<https://territoiresbio.fr>

Vous souhaitez faire reconnaître votre projet alimentaire territorial ?

Les territoires engagés dans un PAT peuvent le faire reconnaître par le Ministère en charge de l'agriculture. La procédure de reconnaissance a vocation à identifier et valoriser les projets existants et à favoriser l'émergence de nouveaux PAT par l'essaimage et la diffusion d'outils. La reconnaissance permet d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le Ministère de l'agriculture » et le logo associé.

Pour plus d'information, consulter le site de la DRAAF Occitanie :

► <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Dispositif-de-reconnaissance-des>



Directeur de la publication :

Florent Guhl, *Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie.*

Encadrement, rédaction :

DRAAF Occitanie : Nathalie Colin, *Chargée de mission agriculture biologique*, Donald Lecomte, *Chargé de mission du programme national pour l'alimentation.*

Institut Agro, Montpellier SupAgro : Liza Blein, Yann Grangeon, Delphine Lémery-Peissik, Laurence Magnien, *Étudiants ingénieur agronome en 3^{ème} année option TERPPA*, Ronan Le Velly, *Professeur de sociologie.*

